A.S.T.Re

ANNEXE REGLEMENT INTERIEUR ACTIVITES EN SALLE

Par mesure d'hygiène :

Changement de chaussures obligatoire avant d'entrer dans la salle, au profit des chaussures utilisées dans la salle de gymnastique qui doivent être sèches et propres.

Une serviette personnelle est demandée pour mettre sur les tapis de sol.

→ Se munir d'une bouteille d'eau pour s'hydrater pendant le cours.

→ Le matériel appartenant à l'Association doit être rangé à la fin du cours dans le local prévu à cet effet.

→ Les cours se font sous l'autorité d'un animateur.

→ Les participants doivent suivre les indications de l'animateur en charge du cours

→ En fonction des disponibilités des animateurs, des salles ou pour toute raison valable, les cours peuvent être annulés ou déplacés.

→ S'abstenir de participer en cas d'état grippal ou similaire

RI salles 09/2026